



**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**



Groupe Agriculture du 25 mars 2024

Visioconférence



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
Commissariat de massif des Alpes



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes





Ordre du jour - matin



MASSIF
des ALPES

- **Fonctionnement et gouvernance**
 - Nouvelle mandature du Comité de Massif
 - Etat des lieux des financements et réponses à l'AMI Massif
- **Projets de motions en construction**
 - Motion sur les zones intermédiaires (FN PNR)
 - Motions sur les Surfaces Pastorales Ligneuses (intermassif)
 - Motions sur les ENR (GT Biodiversité)
- **Perspectives**
 - Un GT agri sur le terrain en juillet
 - Des événements pour 2026 (année internationale du pasto)
 - Point sur les projets euro-alpins en cours



MASSIF
des ALPES

COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Fonctionnement et gouvernance :

Une nouvelle mandature pour le Comité de Massif des Alpes



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Commission développement des produits de montagne

> Collège des acteurs économiques : 11 sièges

Nom TITULAIRE	Structure	Nom BINOME	Structure
Régis BOUCHACOURT	CCI PACA	Didier BIC	CCI AURA
Vincent WAUTERS	Groupe Rossignol	Laurent REYNAUD	DSF
Jean-Marc VENGEON	SNGM	Claire SCHMITTER	SNAM
Damien GAUCHERAND	CRESS AURA	Denis PHILIPPE	CRESS PACA
Eric LIONS	CA PACA	Edouard PIERRE	JA
François THABUIS	CERAQ	Nathalie GRAVIER	CA AURA
Jérémy JALLAT	JA	Christophe LEGER	CA AURA
Olivier TAVERNIER	CMA AURA	Christophe DUPUY	CGT
Edith BOLF	CFDT		
Brice BLANCARD	CPME		
Olivier GAUJARD	FIBOIS		

Agriculture
 Artisanat
 Industrie
 Services marchands
 (tourisme, culture)
 Economie Sociale et Solidaire

- Avis sur les projets d'appellation de produits sur le massif
- Auto-saisine sur tous sujets à enjeu la concernant et interpellation du comité de massif (proposition de motions,...)
- Porte d'entrée des GT Agriculture, Forêt – Filière Bois, Refuges

> Collège des organismes et associations : 4 sièges

Nom TITULAIRE	Structure	Nom BINOME	Structure
Frédéric PRELLE	UNAT		
Alain BOULOGNE	CIPRA		
Nicole PELOUX	PNR Baronnies Prov	Jacques ADENOT	PNR Vercors
Vincent NEIRINCK	Mountain wilderness		

> Collège des élus locaux : 4 sièges

Nom TITULAIRE	Structure	Nom BINOME	Structure
Colette FABRON	Région Sud	Séverine VIBERT	Région AURA
Cyrille PLENET	EPCI GAM	Jean-Pierre ISSAUTIER	EPCI NCA
Pascal BOYER	ANEM	Denise LEIBOFF	Communes pastorales
Guy CHARRON	COFOR AURA	Patricia MORHET-RICHAUD	COFOR PACA

> Collège des parlementaires : 2 sièges

Xavier ROSEREN	Député de Haute-Savoie
Emilie BONNIVARD	Députée de Savoie

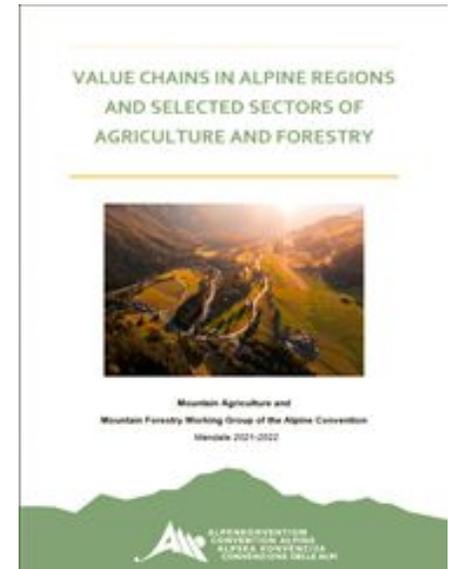
Bilan réunion : 11 Mars 2024

- **Priorité aux réflexions transversales entre les filières** : Suivi des activités économiques / adaptation au CC, valoriser la qualité et la spécificité des produits de montagne, renforcer l'attractivité des métiers et faciliter le renouvellement et le développement (foncier, formation, logement)

Groupe d'action 2 - SUERA Secteurs économiques stratégiques	Groupe d'action 3 Emploi et formation	Groupe d'action 5 Attractivité territoriale	Groupe d'action 6 Ressources naturelles et culturelles
Sylviculture (structuration des filières locales de bois des Alpes ; résilience face au changement climatique)	Formation en apprentissage et alternance	Développement des tiers-lieux	Agriculture (candidature du patrimoine culinaire alpine au classement UNESCO et valorisation du pastoralisme)
Tourisme (transitions des stations ; diversification ; thermalisme) => évènements dans le cadre du Mountain Planet Is 16, 17 et 18 avril à Grenoble	Valorisation des compétences		CA 05 - Éric Lions JA 38 - Jérémy Jallat CIPRA France – Julika Jarosh
Industrie (réindustrialisation verte, digitalisation, énergies) => évènement du projet AlpTextyles le 12 mars à Lyon	Accès des jeunes aux emplois		
Économie circulaire => priorité de la présidence slovène			

Groupe de travail agriculture et sylviculture de montagne - Convention alpine

- Définir le futur rôle de l'agriculture de montagne dans les systèmes alimentaires durables, en considérant également l'élevage
- Évaluer l'introduction d'innovations techniques et technologiques dans les exploitations agricoles et forestières
 - **Mi-octobre 2023** – 1^{er} atelier thématique «**Dépeuplement et abandon des zones alpines** : rôle de l'économie agroalimentaire et forestière et opportunités offertes»
 - **Mi-février 2024** – 2^e atelier thématique «Nouvelles formes d'économie circulaire en montagne : exemples et bonnes pratiques dans les zones alpines» et sous-thème «**Agriculture et foresterie intelligentes** dans les régions de montagne»
 - **Mai 2024** – 3^e atelier thématique «Élevage de bétail et **culture du carbone, pastoralisme, activités agroforestières et activités plurifonctionnelles** en montagne pour favoriser la durabilité de l'environnement alpin»
- Présidence assurée par l'Italie ; **Pas de représentant français**





**COMITE DE MASSIF
DES ALPES**

Rappel

Le site Internet du GT agri : un outil utile... à prendre en main



**AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES**
Commissariat de massif des Alpes



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Les invitations et comptes rendus

- <https://agriculture-alpes.fr/actualites/#reunions>

25/03/2024

- Invitation
- Présentation
- Compte Rendu

10/07/2023

- Invitation
- Présentation
- Compte Rendu

10/10/2022

- Invitation
- Présentation
- Compte Rendu

10/05/2022

- Invitation
- Présentation
- Compte Rendu

01/12/2021

- Invitation
- Présentation
- Compte Rendu

16/06/2021

- Invitation
- Présentation
- Compte Rendu

Le CR d'aujourd'hui sera mis en ligne

Les motions en téléchargement



Motions

Les motions rédigées par le groupe agriculture

En fonction de l'actualité, le groupe agriculture rédige des propositions de motions qui sont débattues et adoptées en commission permanente du comité de massif des Alpes.

Ces motions concernent notamment la bonne prise en compte de l'agro-sylvo-pastoralisme de montagne dans la Politique Agricole Commune.



Motion Complémentaire Alpes

25/02/2021

[Document](#)

Motion Agropasto finale

08/11/2018

[Document](#)

+ L'AMI et des informations sur les financements⁹

Des fiches projets à renseigner !



- Un formulaire Google Form qui vous a été envoyé <https://forms.gle/xBCyBUvWmTJsuGTV6>



Groupe Agriculture Du Comité De
Massif Des Alpes
Réseau de l'Agriculture Alpine

MASSIF
des ALPES

Le Massif ▾ Politiques Agricoles ▾ Actualités ▾ Projets Agricoles ▾ Financements ▾ Évènements ▾ Contact

Ajout d'un projet sur le site du groupe agriculture du massif des Alpes

Le groupe de travail agriculture du Comité de Massif des Alpes se dote d'un tout nouveau site Internet !
Ce site, qui donnera des informations sur les instances et les actualités du groupe agriculture (ordre du jour des réunions, comptes rendus, motions déposées par le Comité

Des fiches projets à renseigner !

- Quelques projets en ligne...

□ Mais il en manque encore beaucoup !



The screenshot displays the website interface for MASSIF des ALPES. At the top, there is a navigation menu with items: Le Massif, Politiques Agricoles, Actualités, Projets Agricoles, Financements, Évènements, and Contact. Below the menu, a large image shows a herd of sheep grazing in a mountainous landscape. To the right of the image, several project cards are visible:

- CLIMPASTO**
Le Projet
Le projet **ClimPasto** est un projet d'une durée de 2 ans...
- IGP Abricot des Baronnies**
Le Projet
Depuis plus de trois générations, les producteurs d'Abricots des Baronnies se sont fédérés en un Syndicat actif et passionné afin de s'engager...
- Un Alpage Ecole**
Le Projet
Un Alpage Ecole, centre de ressources de sensibilisation agroécologique, pédagogique et environnementale.
- Guide pratique sur le stockage d'eau dans les espaces pastoraux**
Le Projet
Le livret « Stocker l'eau pour abreuver les troupeaux : un choix rationnel et indispensable face au changement climatique » est à destination des gestionnaires. Il a été élaboré dans le cadre de la Convention interrégionale du Massif des Alpes.

At the bottom left, there is a section titled **Objectifs** with a link: [Détail des principaux objectifs du projet](#).



COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Fonctionnement et gouvernance :

Etat des lieux des financements Massif

Réponses à l'AMI



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



CIMA 2021-2023 : Bilan des soutiens pour le FNADT et le MASA-PSEM

Maîtres d'ouvrage	Nature de l'opération	Projet pluri annuel : O/N	2021		2022		2023	
			FNADT Alpes - Agri	MASA - PSEM	FNADT Alpes - Agri	MASA - PSEM	FNADT Alpes - Agri	MASA - PSEM
Réseau pastoral alpin	Programme 2024-2026	O	67 500 €	185 500 €		256 276 €		251 000 €
MRE ; CAP Tarentaise ; Os Rar ; CORAM	Programme du réseau des races locales du massif	O		97 440 €		89 105 €		68 984 €
MRE	Semaine européenne des Races	N					25 000 €	
EPLFFPA de Digne Carméjane	R&D ovins viande pastoraux	N		15 000 €				
SUACI MontagnAlpes	Decarboralpes	O		32 409 €		52 599 €		75 249 €
SUACI MontagnAlpes	Mon Expe. Chiens P	N		69 424 €		69 424 €		
MRE	Typicité des fromages tradi. des Alpes du Sud	O	40 000 €		40 000 €		40 000 €	
MRE + AURA-E	Réseau alpin Petits ruminants fromagers fermiers	O	28 400 €		52 020 €		63 200 €	
MRE+SUACI+FAI	Viand'Alpes	O	73 600 €		89 300 €		99 672 €	
CC Matheysine+CCCV	PAT- EV	O					22 864 €	
PNR MB	Animation de la candidature UNESCO	O					19 800 €	
	TOTAL		209 500 €	399 773 €	181 320 €	467 404 €	270 536 €	395 233 €

Enveloppe PSEM-MASA	Maquette 21-27
Mesure Agriculture	2 800 000 €

Programmation de 400 000 € par an

Enveloppe FNADT	Maquette 21-27
Mesure Agriculture	2 800 000 €

Consommé	Reste 24-27
661 356 €	2 138 644 €

soit	534 661 € par an
------	-------------------------

CIMA 2024 : Estimation ventilation FNADT et le PSEM

Sous-Mesure	Axe	Territoires ou EV	Maîtres d'ouvrage	Nature de l'opération	FNADT Alpes - Agri	MASA-PSEM
Réseau d'expertise pastorale	1,1	Alpes	Réseau pastoral alpin MRE ; CAP	Pg 2024-2026		180 000 €
Réseau d'expertise pastorale	1,1	Alpes	Tarentaise; Os Rar ; CODAM	Pg du réseau des races locales du massif 2023-2026		50 000 €
Cohabitation des usages touristiques et pasto	1,2	Alpes	FAI 38 ; EV	Animation alpine	40 000 €	
Cohabitation des usages touristiques et pasto	1,2	Savoie	PNR MB + SEA73 et SEA74	Expérimentation Bloc Savoie	40 000 €	
Cohabitation des usages touristiques et pasto	1,2	PNR BP	PNR BP + ADEM+ CERPAM	Expérimentation Baronnies	40 000 €	
Cohabitation des usages touristiques et pasto	1,2	Isère/savoie	FAI 38 ; EV	Expérimentation Bassin Grenoblois	40 000 €	
Cohabitation des usages touristiques et pasto	1,2	Alpes de Haute-Prov.	CD04	Pastorando	40 000 €	
Structuration et montée en compétence de l'emploi pasto	1,3	Alpes	SUACI; CE RPAM; Réseau pasto AURA; EPL Contamine	Pg 2024-2026		50 000 €
Valorisation des produits	2,1	Alpes	MRE ; AURA E	Réseau alpin Petits ruminants fromagers fermiers	67 000 €	
Valorisation des produits	2,1	Alpes	MRE+SUACI+FAI 38	Viand'Alpes	80 000 €	
PAT-EV	2,2	Inter-EV05-84	PNR BP-PNR MV	MANGER	60 000 €	
PAT-EV	2,2	Inter-EV04	Jausiers-PAA-CCAPV	Renforcer l'approvisionnement et la commercialisation de produits alimentaires locaux pour les touristes	90 000 €	
PAT-EV	2,2	Inter-EV05-38	CC Matheysin+CCCV	Stratégie territoriale de structuration les circuits courts d'appro alimentaire à destination des touristes	60 000 €	
Candidature UNESCO PAA	2,3	Alpes	PNR MB +PNR BP	Animation alpine de la candidature	28 000 €	
Nouvelles filières	2,5	AURA	CA38, 26, 73, 74, SENURA	Structuration et revalorisation de la filière Noix du Sud-Est		
Environnement	3	Alpes	SUACI	Décarbon'alpes		70 000 €
TOTAL					585 000 €	350 000 €

PSEM : des marges de manœuvre pour des projets hors AMI (PastoY2026 , ...)

FNADT : des marges de manœuvre à trouver au sein des projets de l'AMI



COMITE DE MASSIF
DES ALPES



Projets de motions :

Projet de motion pour une meilleure reconnaissance des espaces pastoraux intermédiaires (FN PNR)



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Avec le concours de l'Union Européenne. L'Europe s'engage sur la Massif Alpin avec les Fonds Européens de Développement Régional.
Co-financé par le Conseil Régional Auvergne Rhône-Alpes et l'État. Agence Nationale de la Cohésion des Territoires-FNADT-CIMA.

Espaces pastoraux intermédiaires

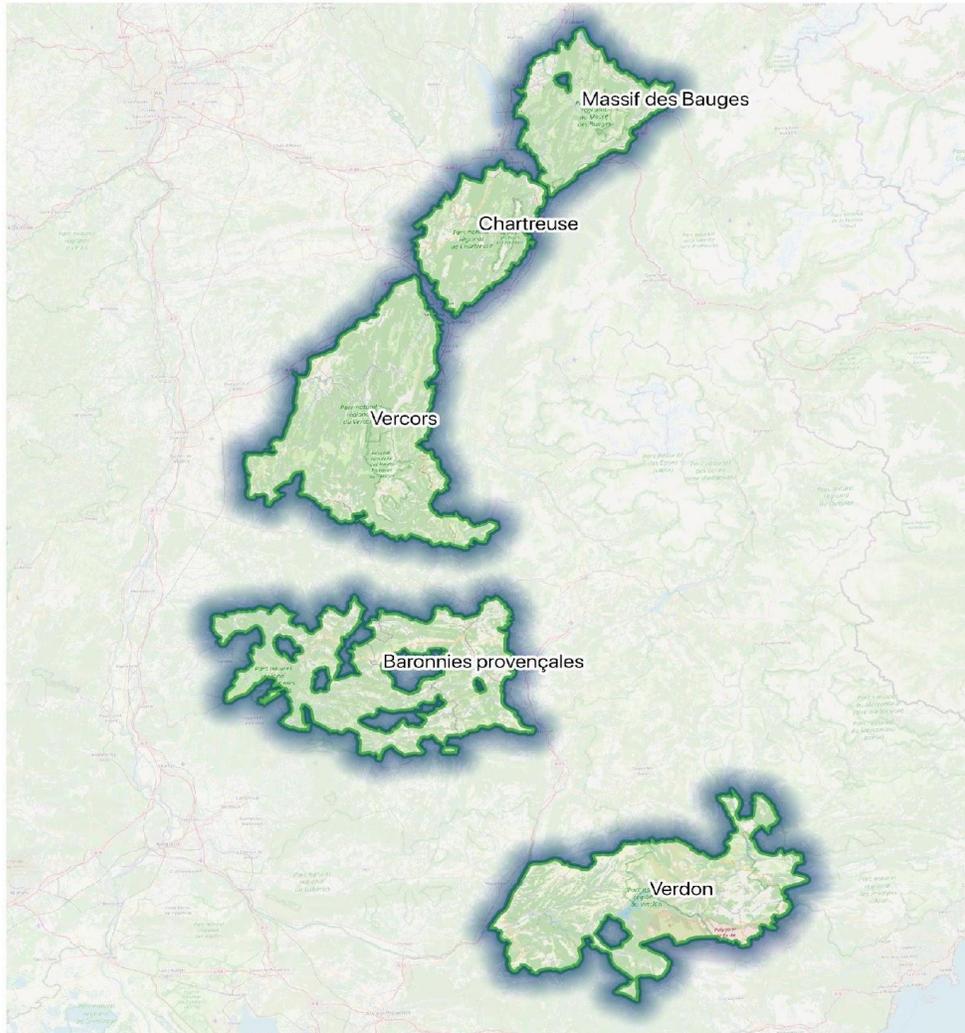
Présentation de la motion

GT Agriculture alpine - Comité de massif des Alpes

25/03/2024



Contexte : un projet issu du POIA Trames pastorales



Travail sur la trame écologique et pastorale entre les Préalpes du nord et du sud

- Fonctionnalité écologique
- Fonctionnalité pastorale
- Vulnérabilités/potentialités



Contenu

Constats partagés sur ces espaces :

- Des espaces protéiformes et méconnus
 - Espaces non mécanisables, entre espaces cultivés & estives
- Des espaces productifs, supports de nombreux services environnementaux
 - Surfaces intégrées aux systèmes d'élevage, autonomie fourragère, résilience
 - Biodiversité, continuités écologiques, eau & sols, lutte contre les incendies
 - Paysage
- Des espaces sous contraintes
 - Déprise, fermeture et risque d'incendie / sur-exploitation
 - Pression foncière, prédation, perte de technicité
- Des espaces peu pris en compte par les politiques publiques

Contenu

Recommandations générales :

1/ Renforcer la connaissance et la reconnaissance

→ Enquêtes pastorales, observatoire, code rural

2/ Favoriser l'action collective & l'intégration territoriale

→ Lans pastoraux territoriaux (PPT), Plan d'orientation pastoral intercommunal (POPI)

3/ Sécuriser le foncier

→ Docs d'urbanisme, PAEN/ZAP, encadrer les projets d'ENR

4/ Conforter les usages agropastoraux sur ces surfaces :

→ Aménager et équiper, accompagner la technicité pastorale, MAEC

5/ Renforcer la viabilité économique

→ Cibler les aides PAC, PAT et labels de qualités

Etapas de validation

Juin 2023 : validation des enjeux lors du Séminaire POIA Trames pastorales

2nd semestre 2023 : échanges sur le projet de motion

Décembre 2023 : adoption au Bureau de la FPNRF

→ Condition : travailler sur une adaptation/déclinaison pour des territoires avec d'autres enjeux

1^{er} semestre 2024 : adoption par les Parcs du POIA + Parcs associés

Prochaines étapes :

→ Soumission aux partenaires du POIA (et plus largement aux partenaires agricoles alpins)

→ Reste des Parcs : adaptation pour d'autres types de territoire (plaine/zones humides)

Motion pour une meilleur reconnaissance des espaces pastoraux hors estives ou alpages

Bureau FPNRF, 21 Décembre 2023

- **Renforcer les outils de connaissance et de suivi de ces espaces**
- **Mieux intégrer les enjeux de ces surfaces dans les polit. publiques** : code rural, admissibilité PAC, éco régimes, paiement des services environ., zonage biodiversité, MAEC
- **Déployer et financer des Plans pastoraux territoriaux (PPT ou POPI)**
- **Favoriser la création des GP et AFP**
- **Protéger le foncier et renforcer la prise en compte des ZPI dans les doc d'urba. et dans les dispositifs d'accompagnement à l'installation-transmission**
- **Améliorer l'articulation des usages pastoraux & de loisir & Sylvicole**
- **Répondre aux besoins en aménagements et équipements spécifiques**
- **Mieux accompagner l'expertise pastorale** (diagnostic, ...)
- **Renforcer la viabilité économique des systèmes agropastoraux (aides PAC, valorisation des produits issus du pastoralisme)**



MASSIF
des ALPES

COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Projets de motions :

Motion sur la prise en compte des SPL, Surfaces Pastorales Ligneuses (Intermassif agricole français)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR



Rappels sur les surfaces pastorales ligneuses

INTERMASSIF AGRICOLE FRANÇAIS

Alpes – Corse – Jura – Massif-Central – Pyrénées – Vosges

- **Un nouveau critère du PSN : vérification de l'activité agricole sur les surfaces pastorales ligneuses par (2023) :**
 - l'absence d'enfrichement ET le respect d'un taux de chargement minimal à 0.2UGB/ha

$$\text{chargement} : \frac{\text{UGB "temps plein"}}{\text{Surfaces adm. PP + PT}}$$

- **En deçà de ce seuil, les surfaces codées "SPL" seront plafonnées et rendues inéligibles aux aides du 1er pilier (DPB, écorégime...) / Pas 2nd pilier (ICHN, MAEC)**

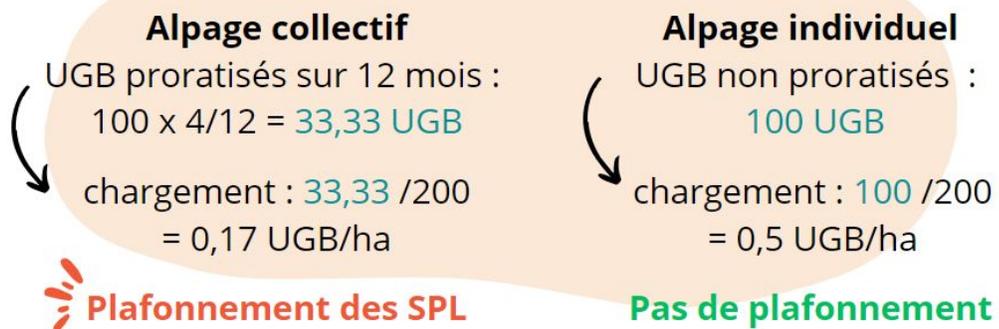
→ Dans les Alpes, **82% des surfaces collectives** ont un chargement < 0.2 UGB/ha

→ **170 estives** concernées, et **plus de 20 000 hectares** plafonnés

Motion proposée collectivement par l'Intermassif Agricole Français pour la signature par les chambres d'agriculture, les Comités de massif, l'ANEM... etc

Rappels

- **Un critère discriminatoire ...**
 - qui concerne uniquement sur les surfaces pastorales ligneuses (jusqu'à présent, le choix du code culture n'avait pas d'impact)
 - qui **défavorise les alpages collectifs** par rapport aux individuels : pour un même nombre d'animaux et une même surface, des taux de chargement très différents du fait du prorata !



- **....et trop complexe à instruire**
 - Des **disparités de traitement** d'un département à l'autre (lien arbitraire entre code culture SPL et prorata 50/80 par ex...)
 - Une impossibilité de savoir ce qui a été payé (potentiels rappels de trop-perçus..!)

La motion de l'Intermassif Agricole Français



CONSIDÉRANT le caractère indissociable du pastoralisme et de l'élevage de montagne à l'identité des massifs et de l'arc méditerranéen ;

CONSIDÉRANT le rôle majeur des 40 000 exploitations pastorales françaises dans l'entretien des 9,8 millions d'hectares, dont 2,2 millions de surfaces pastorales, et leur concours au maintien de la biodiversité associée à ces espaces naturels et à la prévention des risques d'incendies ;

CONSIDÉRANT l'importance des surfaces pastorales couvertes par des ligneux adaptés au pâturage (SPL) ou produisant des aliments consommables par les animaux (CEE-CAE) dans les élevages pastoraux et leur contribution à l'autonomie alimentaire et à la résilience de ces exploitations déjà fragilisées par les effets du changement climatique et par des revenus agricoles plus bas que la moyenne nationale, malgré le rééquilibrage progressif entre les territoires et les filières par convergence des aides découplées de la PAC dès 2015 ;

CONSIDÉRANT la **stigmatisation des territoires pastoraux** par l'introduction en 2023 d'une nouvelle mécanique de plafonnement des surfaces ligneuses éligibles aux aides surfaciques du 1^{er} pilier de la PAC selon un critère de chargement ²⁵ plancher de 0,2 UGB/ha pour les seules exploitations utilisatrices de ces espaces, lesquelles représentent moins de 3% des exploitations françaises

La motion de l'Intermassif Agricole Français



CONSIDÉRANT l'iniquité des modes de calcul du chargement qui, **plus favorable aux estives individuelles**, altère l'organisation traditionnellement collective des estives ;

CONSIDÉRANT **l'affectation arbitraire et systématique**, bien que variable d'un département à l'autre, du code culture **« SPL » pour toutes les surfaces déclarées Bois Pâturés (BOP) ou SPL en 2022**, portant à plus de 50 000 les hectares exclus de l'assiette d'éligibilité des aides surfaciques et représentant une perte annuelle d'environ 15 millions d'euros, soit 4 700€ en moyenne par exploitation ;

CONSIDÉRANT la **complexité d'instruction que génère une telle mécanique de plafonnement**, aussi peu intelligible pour les déclarants que pour les services instructeurs mal outillés dans la mise en œuvre de cette nouvelle PAC, et **l'opacité des versements, entre non-paiement et risque de remboursement du trop-perçu**, qui accentue la précarité financière des exploitations pastorales mises à mal par les sécheresses successives, les crises épizootiques (MHE) et l'inflation des charges de production

La motion de l'Inter massif Agricole Français



DEMANDE **deux années blanches (2023-2024)** dans l'application du plafonnement des surfaces ligneuses (SPL, CAE, CEE) par le chargement plancher à 0,2 UGB/ha ;

DEMANDE **la suppression du critère de « chargement minimum »** pour l'ensemble des surfaces ligneuses et du critère cumulatif d' « absence d'enfrichement » pour les SPL par révision du PSN de la PAC 2023-2027 (§4.1.1, p 319) pour une entrée en vigueur dès 2025.

Mission d'information



**Rôle du pastoralisme dans l'aménagement du territoire,
les causes de son déclin et les conséquences pour le
développement durable des territoires ruraux**

Président : Antoine Armand (RE, Haute-Savoie)

Co-rapporteurs : Jean-Yves Bony (LR, Cantal) + Marie-Pochon (Ecolo-NUPES, Drôme)

Obj : Formuler des recommandations pour le maintien de l'activité d'ici l'été 2024



MASSIF
des ALPES

COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Projets de motions :

Projet de Motion sur les ENR en montagne (GT Biodiversité Massif Apes)



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

Liberté
Égalité
Fraternité

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

Liberté
Égalité
Fraternité

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



RÉGION
SUD

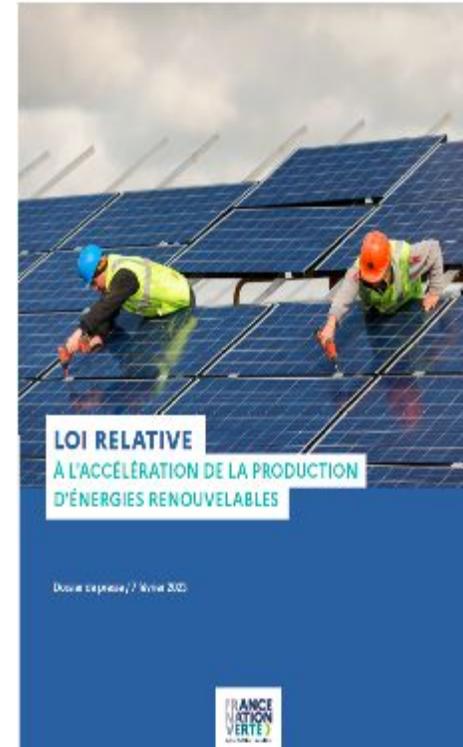
PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

Rappel des 4 grands axes de la loi d'accélération des EnR

- 1) **Planifier le développement des EnR**
 - Définir des Zones d'accélération sur chaque commune
 - Offrir la possibilité d'implanter des panneaux photovoltaïques au sol en discontinuité dans les communes de montagne dotées d'une carte communale.

- 2) **Simplifier les procédures administratives**
 - Présomption de justification du projet par une Raison Impérative d'Intérêt Public Majeur
 - Fonds de garantie pour les projets autorisés débutant avant la fin des recours

- 3) **Mobiliser le foncier**
 - Ombrières photovoltaïques sur les parkings existants > 1500m²
 - **Définition de l'agrivoltaïsme**



Quels intérêts dans une zone d'accélération?

- Planification locale des énergies : avoir une **vision d'ensemble** du développement des EnR sur le territoire
- Mécanismes financiers incitatifs (possibles) pour encourager les développeurs, notamment à travers les appels d'offre
- Simplification : les porteurs de projets situés en dehors de ces zones devront obligatoirement mettre en place à leurs frais un comité de projet
- Tous types d'EnR:
 - EnR électriques : Solaire photovoltaïque (sur toiture, au sol, ombrières, flottant, agrivoltaïsme...), (micro) hydroélectricité, éolien...
 - EnR thermiques : Solaire thermique, géothermie (profonde, de surface), chaufferie biomasse, biogaz, récupération de chaleur fatale (industrie, déchets), etc.

Ne préjuge pas de la faisabilité d'un projet
Le porteur d'un projet en zones d'accélération
devra obtenir les autorisations diverses requises

Le calendrier

- 1) La commune recense les zones propices et concerte sa population selon une modalité libre
- 2) Elle transmet ses intentions de zones à l'EPCI et au référent préfectoral sous forme d'un tableau (disponible sur le site de la préfecture)
- 3) Pour cette 1ère vague, **en décembre/janvier**, l'EPCI organise au sein de son organe délibérant un débat sur la cohérence des zones d'accélération identifiées avec le projet du territoire
- 4) Le conseil municipal transmet sa délibération ZAEnR **au plus tard le 31/12/2023** au référent préfectoral (ddt-zaenr@hautes-alpes.gouv.fr)
 - = si l'EPCI est d'accord, possible de décaler cette date au 31/01/2023
- 1) **Le 10 avril 2024**, le référent préfectoral unique organise la conférence territoriale et arrête une cartographie départementale qu'il transmet au Comité Régional de l'énergie (CRE)
- 2) **En mai/juin le CRE se réunit** et décide si les ZAEnR remontées sont suffisantes ou non
- 3) Si elles ne sont pas suffisantes, un deuxième tour de consultations est prévu pour le **deuxième semestre 2024**

Séminaire GT Biodiversité
18 Mars 2024 – Montmaur (05)

Interactions entre NRJ Renouv. et Biodiversité dans les Alpes

Projet de Motion du comité de massif

sur la prise en compte de la biodiversité et des paysages dans le
développement des **EnR dans les Alpes**

« *La transition énergétique ne doit pas se faire au détriment d'autres enjeux
environnementaux, tels que l'érosion de la biodiversité ou l'artificialisation excessive
des sols* » [C-SPN – février 2023]

Contexte et motivation de la motion EnR portée par le GT Biodiversité

Contexte

- ✓ Foisonnement de projets EnR pour mener la transition énergétique
- ✓ « *La qualité remarquable des ressources naturelles constitue un signe distinctif majeur du massif alpin (... ce qui) impose des responsabilités particulières* » [Schéma de massif, 2020]

Opportunités pour la biodiversité

- Contribution de la biodiversité à l'atténuation et l'adaptation au changement climatique
- Consensus et cadre réglementaire sur la nécessaire préservation de la biodiversité. Exigence de non régression
- Solutions disponibles pour décarboner l'économie : économies d'énergie, nouvelles technologies, solutions fondées sur la nature
- Latitude décisionnelle des communes et des préfets (loi APER)
- Droit à la différenciation (loi Montagne)

Menaces des EnR sur la biodiversité

- Des opérations alarmantes d'EnR avec impacts négatifs sur biodiv et paysages
- Volonté politique et économique d'accélérer la construction d'installations EnR
- Réglementation complexe, évolutive, ouverte, permissive, notamment via les décrets et arrêtés d'application des lois APER et Climat & Résilience
- Impacts diffus ou retardés : réseaux de transport d'énergie, augmentation de capacités, défaillances d'exploitation ...
- Besoin de recettes nouvelles pour les communes

Résumé – cœur de la motion

- Impératif de **conciliation EnR, préservation** des milieux, biodiversité et paysages
- Impératif de **l'Évaluation environnementale**
- Insistance sur **planification**, avec rôle clé des **EPCI** (com com et PNR) pour cohérence, optimisation et maîtrise des **impacts cumulés**
- Adéquation locale du **mix énergétique local** selon les opportunités productives, les enjeux environnementaux et la capacité productive déjà installée
- **Ajout de règles visant à mieux protéger** les milieux, la biodiversité et les paysages: application du droit à la différenciation – cf page suivante
- Réflexion sur un dispositif de **compensation paysagère**
- Appel à **l'innovation** : turbinage des eaux déjà canalisées, PV vertical, micro méthanisation, petites éoliennes ...
- Appel aux retours d'expérience et études prospectives (déployer les EnR avec **précaution**) : gisement en biomasse, impact du changement climatique sur les ressources en eau, risque incendie ...

Pistes d'expérimentation – spécificités montagne

- Présomption de RIIPM et d'utilité publique pour les installations PV en toiture ou sur parking
- Pour la démarche ERC, recherche des variantes sur le périmètre de la communauté de communes
- Pour les zones d'accélération et les projets PV au sol, exclusion des secteurs suivants : aires de protection forte, aire d'adhésion optimale des PN, ZNIEFF de type 1, sites Natura 2000, ENS, TVB régionales et infra-régionales (dont PNR), zones humides, zones de retrait glaciaire
- Avis conforme de la CDPNAF et de la CDESI sur les projets EnR sur espaces naturels, agricoles ou forestiers
- Non exclusion des installations PV au sol du décompte de l'artificialisation des ENAF



MASSIF
des ALPES

COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Perspectives *2026, année internationale du pastoralisme*



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



2026, année internationale du pastoralisme

- **Quoi ? Pourquoi ?**
 - Pastoralisme : mieux faire connaître, renforcer les compétences, favoriser l'investissement (FAO)
- **Quand ?**
 - Articuler les évènements en complémentarité en 2026
- **Comment ?**
 - Evènements avec des dimensions internationales, européennes, nationales, françaises ou locales
- **Où ?**
 - Temps forts (bi)annuels déjà connus :
 - SIA (Paris, février),
 - Sommet de l'Elevage (Cournon, octobre)
 - Assises de la Montagne (Euromontana, lieu à définir octobre)

Temps d'échanges





MASSIF
des ALPES

COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Perspectives

Un GT agri sur le terrain en juillet



AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES
Commissariat de massif des Alpes



La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes



Prochain GT agri sur le terrain



- **Lieu : Dans le Queyras (Arvieux ?)**

- **Date proposée : 9 juillet ?**

- **Thèmes à définir :**

- Sur les produits ?

- Aboutissement démarche Bleu du Queyras
- Autre?



- Sur la démarche expérimentale (Parc du Queyras-SAFER-Chambre) pour faciliter l'installation d'élevage BL

- Sur le multiusage ?

- Sur les MAEC ?

- Sur les prairies? avec le concours prairies fleuries (gagné au niveau national par un éleveur du Queyras) et le projet PRAIDIRE



MASSIF
des ALPES

COMITE DE MASSIF
DES ALPES

Merci !



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

AGENCE
NATIONALE
DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

Commissariat de massif des Alpes



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE L'ALIMENTATION

*Liberté
Égalité
Fraternité*

La Région 
Auvergne-Rhône-Alpes

RÉGION
SUD

PROVENCE
ALPES
CÔTE D'AZUR

